

La Communauté de communes
Pays des Vans en Cévennes

recrute

1 « ripeur » pour un contrat à durée déterminée de 6 mois éventuellement renouvelable 6 mois,

Dans le cadre de la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective à l'échelle de la
Communauté de communes comprenant 15 communes avec une population avoisinant
9 339 habitants

A temps complet : 35 heures / semaine
Postes à pourvoir à partir du 15 mars 2018

Sous la responsabilité du Responsable du service de collecte des déchets et du Chef
d'équipe, il (elle) exercera la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective en tant
que « ripeur », l'entretien et le nettoyage des bacs ainsi que des véhicules.

EMPLOYEUR :

Communauté de Communes du PAYS DES VANS EN CEVENNES

LIEU DE TRAVAIL :

Basé aux Vans ou à Saint Paul Le Jeune, travail réalisé sur tout le territoire de la Communauté de
Communes.

POSTE A POURVOIR LE : 15 mars 2018

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 5 mars 2018

MISSIONS :

Le candidat recruté aura pour missions :

- Assurer la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective
- Entretien et nettoyer les bacs et les véhicules de collecte

PROFILS DEMANDES :

Aptitude au travail en équipe

Grande adaptabilité

Ponctualité, souplesse et disponibilité (travail occasionnel vendredi soir, dimanche et jours fériés)

La détention du Permis de conduire poids lourds (permis C) en cours de validité serait très appréciée avec
Formation Continue Obligatoire (FCO) ou Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO) validée.

CONTRAINTE D'EXERCICE :

Horaires en partie de nuit et variables

Travail en extérieur

Manutention de charges

Bruits de moteur

Odeurs

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE :

35 heures/semaine

CADRE D'EMPLOI :

Recrutement dans le cadre d'un Contrat à Durée Déterminée

REMUNERATION :

Selon grille indiciaire de la catégorie C du grade d'adjoint technique

TRAVAILLEUR HANDICAPÉ :

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. A titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi.

Candidature (lettre manuscrite + CV par courrier ou par mail) à adresser avant le 5 mars 2018

A Monsieur le Président, Jean-Paul MANIFACIER

Communauté de Communes « Pays des Vans en Cévennes »

5 Rue du Temple

07140 LES VANS

accueil@cdc-vansencevennes.fr

Pour tout renseignement complémentaire : contact Elisabeth Allègre, Directrice au 04.75.37.41.22